**PAROISSE DE COMPESIÈRES**
Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch

Scannez pour en savoir +

# Règlement et tarif de location 2022 du Centre Saint-Sylvestre

Ancienne dépendance de la Commanderie de Compesières, demeure des chevaliers de Malte jusqu'à la Révolution française, le centre Saint-Sylvestre offre au rez-de-chaussée une grande salle pouvant accueillir 80 convives assis ou une centaine debout. Une salle à l'étage convient pour des réunions de travail ou des fêtes de famille jusqu'à 30 personnes. NB : La salle est louée au restaurant scolaire de Bardonnex de 10h à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf vacances scolaires.

## Tarifs et modalités de location

**1 Réception** (Durée 4 heures. Dès 15h en semaine, dès 9h le week-end) : **500.-**

**2 Journée entière, repas, prix fixe jusqu'à 40 personnes :** **500.-**
**Par personne supplémentaire (prix maximum 1000.-) :** **15.-**
(Disponible dès 15h en semaine, dès 9h le week-end, jusqu'à 4h le lendemain)

**Rabais accordés pour la grande salle**

1. Un rabais de 10% est accordé pour les locations du lundi au jeudi.
2. Un rabais de 10% est accordé aux habitants de la paroisse de Compesières.

---

**3 Salle du 1er étage** (tous les jours, de 8h à 4h le lendemain **:** **300.-**

**4 Tarif association** (par jour) **Grande salle : 300.-** **Salle du 1er : 150.-**

---

**Renseignements : JF Mabut 079 400 11 18 (WhatsApp de préférence) ou compesieres@cath-ge.ch**

**NB : Pour la location de l'église de Compesières, voir formulaire ad hoc sur compesieresinfo.blog.tdg.ch.**

# Conditions générales de location du Centre Saint-Sylvestre

**Article 1. OFFRE** Le Centre Saint-Sylvestre est une prestation de la paroisse catholique de Compesières. Deux salles sont à disposition. La grande salle du rez-de-chaussée peut accueillir jusqu'à 80 personnes assises ou 100 personnes debouts. La petite salle au premier étage peut accueillir 30 personnes assises ou 40 debout. L'espace extérieur du centre Saint-Sylvestre appartient au domaine public communal.

**Article 2. LOCATIONS PRIVEES** La location est ouverte à toute personne ou entreprise dont les activités sont reconnues ne sont pas en contradiction avec les buts poursuivis par la paroisse. Les demandes de location doivent parvenir via le présent formulaire envoyé par courriel ä l'adresse compesieres@cath-ge.ch au plus tard un mois avant la manifestation (sauf sépultures).

**Article 3. ASSOCIATIONS** La location au tarif spécial est en principe réservée aux associations locales. Le formulaire de location doit parvenir en principe un mois avant la manifestation à l'adresse compesieres@cath-ge.ch .

**Article 4. EQUIPEMENT** Le Centre Saint-Sylvestre est dépourvu de batterie de cuisine, de verres, de couverts et de vaisselle, L'usage de vaisselle recyclable est recommandé. Les tables et les chaises ne peuvent en aucun cas être utilisées à l'extérieur de la salle.

**Article 5. ORDRE** Le signataire du contrat de location est responsable de l'ordre durant toute la durée du contrat. Il doit veiller à la sécurité et à la propreté des lieux intérieurs et extérieurs ainsi qu'aux prescriptions sanitaires. Il s'engage d'ores et déjà à relever la Paroisse de toute responsabilité vis-à-vis de tiers en cas d'accident, de vol ou de détérioration de biens appartenant à des participants.

**Article 6. PAIEMENT** Le signataire du contrat de location est personnellement responsable du paiement de la location et de l'annonce de tous les dommages ou détériorations.

**Article 8. INTERDITIONS** L'usage d'une sonorisation privée est possible à l'intérieur, en veillant à ne pas déranger le voisinage. L'usage de confettis, de fumigènes ou d'engins pyrotechniques est rigoureusement interdit. Les feux ouverts (grillades) à l'extérieur doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique.

**Article 9. SECURITE** L'utilisateur doit se conformer aux exigences du service du feu. Il a notamment l'obligation de veiller à ce que les accès aux portes de sorties soient dégagés en permanence, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'évacuer le public en cas de sinistre, de prévoir, en tout temps, le libre accès des locaux aux véhicules de premiers secours. Il est également responsable des mesures sanitaires à prendre dans le cadre de la pandémie Covid-19.

**Article 10. DROIT D'ACCES** Les membres du Conseil paroissial, les personnes désignées par eux et toutes autres autorités (police, pompiers) peuvent en tout temps accéder librement à tous les locaux.

**Article 11. FIN DE LA MANIFESTATION** Le locataire est responsable du nettoyage des locaux utilisés et de la remise en place de la chose louée aussitôt la manifestation terminée. A la fin de la manifestation, le locataire remplit la feuille de restitution, la signe et la dépose dans le lieu prévu à cet effet. Il vérifie la propreté des locaux, la fermeture complète des portes et fenêtres, l'extinction des lumières et glisse la clé dans la boîte extérieure prévue à cet effet à gauche de l'entrée, côté Salève.

**Article 12. HEURE DE RESTITUION** La restitution propre en ordre des locaux a lieu en principe immédiatement ou à l'heure convenue entre les parties.

**Article 13. LITIGE ET FOR** Tous les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés sans recours par la Paroisse. Le for juridique en cas de litige est Genève.

Les présents tarif et règlement ont été adoptés par le Conseil de paroisse le 12 janvier 2022.

**NB : Durant la pandémie Covid, les locataires doivent se conformer aux mesures de protection officielles.**

**PAROISSE DE COMPESIÈRES**
Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch

# Contrat de location du Centre Saint-Sylvestre

◯ Grande salle ◯ Salle du 1er

| | |
|---|---|
| **Date de la manifestation** | |
| Genre de manifestation | |
| Nombre de personnes | |
| Horaires | Début : Fin : |
| **Nom du locataire**<br>(nom de l'association) | |
| Adresse postale | |
| No Postal et Localité | |
| Téléphone fixe et mobile | Tél : Mobile : |
| Adresse courriel | |
| Nettoyage (entourer ce qui convient) | Par le locataire / Par la paroisse (100 francs en sus du prix) |

**Dix jours avant la manifestation, le locataire verse le montant dû, soit fr …… sur le compte Raiffeisen de la paroisse Iban CH 36 8080 8009 3392 7624 4.**

Le locataire sous-signé reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location, en particulier celles relatives à la sécurité des personnes et de biens, et s'engage à les respecter et à les faire respecter. Il s'engage également à remplir la feuille de restitution à l'issue de la manifestation.

Lieu et date :

Signature :

La paroisse catholique romaine de Compesières fait partie de l'Unité pastorale Carouge, Salève, Acacias. Internet compesieresinfo.blog.tdg.ch et www.upca.ch Contacts: Jean-François Mabut, président du Conseil de paroisse de Compesières (079 400 11 18), Karine Stachescheid, secrétaire de la paroisse (022 784 31 03). Location de l'église et de la salle Saint-Sylvestre à compesieres@cath-ge.ch. Adresse : Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon. Iban CH 36 8080 3392 7624 4.

# Feuille de restitution de la salle Saint-Sylvestre

(à remplir à la fin de la manifestation et à déposer dans la boîte)

Le locataire (nom, prénom) ……
déclare avoir nettoyé la salle et la restituer propre en ordre.

Il déclare les incidents éventuels ou autres dégâts ou fait les remarques suivantes :

| | |
|---|---|
| Cuisine | |
| Mobilier | |
| Sol, murs | |
| Éclairage<br>Sécurité | |
| Extérieurs<br>Déchets | |
| Autres | |

Il déclare avoir trié et déposé les déchets dans les conteneurs de la cour de la ferme, avoir bien éteint toutes les lumières et vérifié la fermeture de toutes les portes et fenêtres.

Il a particulièrement apprécié les points suivants :

Il fait des suggestions et laisse une recommandation que la paroisse pourra utiliser en préservant son anonymat.

Il note la qualité des relations avec la paroisse de Compesières.

Fait et signé à Compesières, le …….  à ……

| Remarques de la personne représentant la paroisse |
|---|
| |